



PRSE 3 : un plan d'action largement engagé

Le 14 février 2017, le troisième plan régional santé-environnement (PRSE 3) du Centre-Val de Loire était approuvé au terme de plusieurs mois de travaux portés conjointement par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil régional. Comme les précédents PRSE (2005-2010 et 2011-2016), dont il s'inscrit dans la continuité, il vise à favoriser un environnement plus sain pour les habitants de la région.

Cette feuille de route décline localement le plan national santé-environnement (PNSE) 2015-2019, en cohérence avec les autres démarches structurantes en la matière. Elle repose également sur un diagnostic territorial réalisé en 2016 par l'Observatoire régional de santé à partir des données existantes sur huit indicateurs : la qualité de l'air extérieur et de l'eau distribuée, le bruit routier, les sols pollués, le tissu industriel, la présence d'ambrosie et de berce du Caucase, la part de logements indigènes.

D'importantes émissions de substances polluantes

Synthétisé sous la forme de cartographies, cet état des lieux a mis en évidence les problématiques – notamment celles, prépondérantes, liées aux pesticides et au transport routier – et les disparités dans et entre les six départements. Le Centre-Val de Loire, en effet, est la

quatrième région céréalière de France et dispose du sixième réseau autoroutier par sa longueur. Ces activités sont à l'origine d'importantes émissions de substances polluantes dans l'atmosphère, qui peuvent être sources de troubles sanitaires. Les actions du PRSE 3 sont donc menées principalement sur les thématiques des émissions de particules fines ou ultrafines dans l'air et de pesticides dans l'air intérieur, extérieur et dans l'eau.

Un taux d'engagement de 67 % à mi-parcours

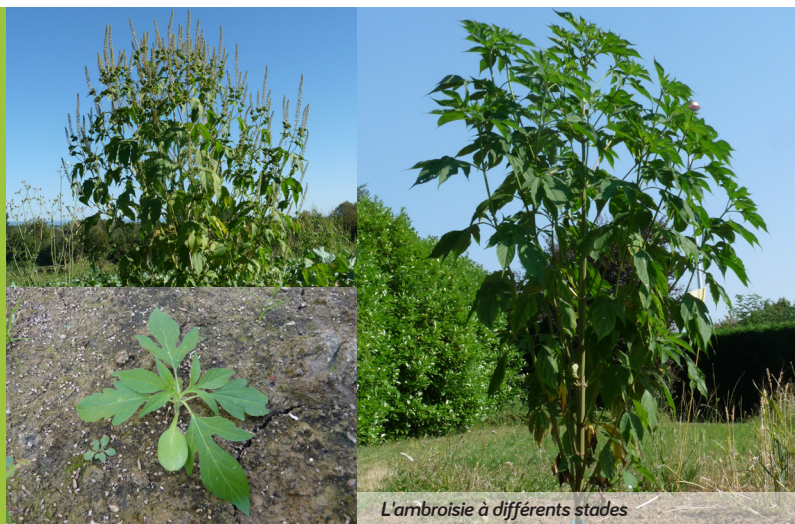
Le groupe régional santé-environnement (GRSE), qui a piloté l'élaboration du PRSE 3, supervise également sa mise en œuvre par les porteurs de projets volontaires et assure le suivi des actions. Co-animé par la Dreal, l'ARS et le Conseil régional, il se compose d'une quarantaine de membres répartis en cinq collèges (État et établissements publics, associations, élus, employeurs et monde économique, salariés) et se réunit au moins une fois par an. Ses derniers travaux concluent à un taux d'engagement du PRSE 3 de 67 % à mi-parcours, soit les deux tiers des actions déjà lancées, dont près de 90 % des actions prioritaires. Pour mémoire, les PRSE 1 et 2 avaient été réalisés à 81 % et 75 % respectivement.

Le plan régional santé-environnement et le diagnostic territorial sont consultables sur www.centre.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Risques / La qualité de l'environnement et de la santé.

**34 actions sont
proposées dans le PRSE 3,
dont 16 jugées prioritaires** P

Aider les acteurs de terrain

Le plan régional santé-environnement entend promouvoir les initiatives locales et innovantes en santé-environnement. Cette action prioritaire (n° 33) donne lieu à des appels à projets pilotés par l'ARS et la Dreal. Huit initiatives ont ainsi été financées en 2017 et neuf en 2018. Portées par des acteurs majoritairement associatifs, elles s'inscrivent dans les thématiques du PRSE 3 : sensibilisation à la santé environnementale, conseils sur la qualité de l'air intérieur, surveillance de la qualité de l'air extérieur, information sur les ressources en eau, alimentation, lutte contre les plantes invasives, en particulier l'ambrosie... Réédité en 2019 pour sept projets, le soutien financier sera maintenu en 2020 et 2021, tout en évoluant vers des modalités de mobilisation plus efficaces.



L'ambrosie à différents stades

Qualité de l'air intérieur (GT1)

7 actions lancées sur 9 proposées, dont les 3 prioritaires P

Action 6 (Dreal)

Mener une campagne d'information auprès des distributeurs de matériaux et des artisans sur l'étiquetage

En matière de qualité de l'air intérieur, la Dreal s'est intéressée au niveau d'appropriation de l'étiquetage relatif aux émissions de composés organiques volatils (COV) par les distributeurs de matériaux de construction et les artisans. Une enquête réalisée entre avril et juin 2019, en partenariat avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) et avec l'appui de la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CCI), a conduit à interroger un échantillon représentatif de 60 distributeurs de matériaux, soit 10 % de l'effectif régional, et 4 400 artisans. Si les résultats obtenus auprès de ces derniers ne sont pas quantitativement exploitables, il ressort que 78 % des distributeurs interrogés connaissent visuellement l'étiquetage mais que seuls 22 % d'entre eux savent précisément à quoi il correspond. La grande majorité ne l'utilise pas comme un argument de vente, les consommateurs n'établissant pas encore un lien fort entre les matériaux de construction qu'ils achètent et leur impact sur la santé. Un plan de communication, en préparation, doit permettre de mieux informer les distributeurs de matériaux de construction sur cet étiquetage en vue d'en faire un outil de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur auprès de leurs clients particuliers et professionnels.



Eau et substances émergentes (GT3)

Action 24 (Pôle Dream)

Appuyer les travaux permettant d'améliorer les connaissances sur l'origine des micropolluants (dont émergents) dans les eaux et leurs modes de transfert et interactions avec le milieu vivant

Face à la contamination des eaux souterraines par les micropolluants, notamment émergents, le Pôle Dream Eau & Milieux met en relation les acteurs académiques et économiques pour la réalisation de projets collaboratifs innovants visant à éclairer sur leur origine, leur mode de transfert et leurs impacts. Sur les 85 projets de dimension régionale ou nationale accompagnés par le Pôle depuis sa création en 2010, 43 (soit 50 %), dont 20 encore en cours, portent sur cette problématique. Certains recourent notamment à la technologie des bio-indicateurs pour détecter les substances recherchées. 14 projets de recherche utilisent en outre des sites pilotes dans la région ou l'une des 7 plateformes d'innovation Pivots déployées grâce au soutien du Conseil régional chez les principaux acteurs de la recherche présents en Centre-Val de Loire (BRGM, CNRS, université d'Orléans, ISTO, INRA, Antea Group...). Un événement prévu en 2020 contribuera à diffuser aux gestionnaires des installations de production, de distribution et de traitement de l'eau les connaissances acquises sur les micropolluants.

Action 5 (Dreal)

Réaliser un colloque sur la performance environnementale et la qualité de l'air intérieur

Le 10 octobre 2019 s'est tenu à Orléans le colloque « Qualité de l'air intérieur et performance environnementale : pour un bâti durable et sain », organisé par la Dreal. Maîtres d'ouvrage publics et privés, maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études et de contrôle..., plus de 60 professionnels de la construction et de la santé ont participé à cette journée d'échanges et de témoignages. L'événement a permis notamment de présenter les différents types de polluants et leurs conséquences sanitaires, d'aborder les problématiques spécifiques aux bâtiments neufs, anciens et aux établissements recevant du public sensible et de rappeler le rôle déterminant de systèmes de ventilation en bon état de marche.

Action 7 (Éducation nationale et ARS) P

Impliquer les gestionnaires des établissements scolaires sur la réglementation amiante

Le Code de la santé publique impose aux propriétaires de locaux non dédiés à l'habitation, tels que les établissements scolaires, de communiquer à leurs occupants le dossier technique amiante (DTA), qui comprend une fiche récapitulative. Contrairement aux collèges et aux lycées d'avant 1997, qui disposent tous de leur DTA, la majorité des écoles de la région n'y ont pas accès. En 2017-2018, l'Éducation nationale a recensé tous les DTA présents dans les écoles du Loir-et-Cher puis invité les maires à constituer les dossiers manquants et à transmettre les fiches récapitulatives. À la fin de l'année scolaire, seuls sept établissements n'avaient toujours pas été informés. La démarche a été généralisée à l'ensemble de la région à la rentrée 2019.

5 actions lancées sur 7 proposées, dont les 3 prioritaires P

Action 19 (ARS)

Promouvoir et accompagner la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) destinées à la consommation humaine

L'ARS encourage les maîtres d'ouvrage et les exploitants d'installations de production et de distribution d'eau potable à engager la réalisation d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) destinées à la consommation humaine. Depuis 2017, 26 réunions ont été organisées à travers la région pour sensibiliser 73 responsables et leurs exploitants, parmi lesquels les 46 gestionnaires des plus grosses installations, qui desservent plus de 5 000 habitants. En parallèle, une journée technique en juin 2017 a permis d'initier une dizaine de bureaux d'études à l'élaboration d'un PGSSE et une journée de formation au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en juin 2019 a éclairé 22 élus locaux et agents territoriaux ainsi qu'un exploitant privé sur cette démarche. Dix collectivités ou syndicats en Centre-Val de Loire (Chartres, Dreux, SIP de la région de Soulaire, SIDEPE du Val Saint-Cyr, Châteauroux et Orléans Métropoles, Blois, Vierzon, la communauté de communes du Bonnevalais et le SIAEP de Marche-Boischaux) ont déjà lancé ou vont engager l'élaboration de leur PGSSE avec la réalisation d'une étude de dangers. L'ARS peut accompagner les acteurs concernés dans cette analyse de risques. Elle assure ensuite un suivi du plan d'actions qui doit garantir dans le temps la qualité de l'eau distribuée.

Qualité de l'air extérieur (GT2)

4 actions lancées sur 9 proposées, dont 2 prioritaires P

Action 14 (Lig'Air) P

Surveiller la contamination de l'air extérieur par les pesticides

Inscrite dans les PRSE du Centre-Val de Loire depuis 2006, une surveillance des pesticides présents dans l'air est effectuée chaque année par Lig'Air sur un ensemble de sites représentatifs des pratiques culturales de la région. Complémentaire à la surveillance des polluants réglementés, cette initiative pionnière en France est soutenue par des financements locaux (Orléans et Tours Métropoles, Région, ARS et Dreal). La campagne de mesures 2018, dont les 151 prélèvements ont été validés à 98 %, a permis de quantifier 33 substances actives sur les 115 recherchées. Depuis près de quinze ans, Lig'Air observe ainsi la persistance ou la disparition des molécules interdites ainsi que les variations saisonnières d'exposition. Mises à la disposition du grand public, ces données informent la population sur la nature et les niveaux de produits phytosanitaires auxquels elle est exposée par inhalation. La campagne 2018 était par ailleurs couplée à une étude exploratoire nationale pilotée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), qui visait à généraliser sur l'ensemble du territoire les connaissances sur la contamination de l'air extérieur par les pesticides, dont le glyphosate.



Santé, environnement et territoires (GT4)

Action 26 (Dreal) P

Compléter et élargir les programmes visant à déterminer les niveaux de référence et de contamination des sols (meilleure connaissance des bruits de fond et des niveaux de contamination en polluants organiques et substances émergentes)

Nouveau dispositif, les secteurs d'information sur les sols (SIS) visent à faire connaître la pollution d'un site, notamment aux propriétaires, aux acquéreurs et aux locataires, et à y encadrer les constructions afin de garantir l'absence de risques sanitaires pour les occupants. Chargée de recenser les secteurs concernés dans la région, la Dreal en a identifié 117, qui seront à terme référencés et décrits sur le portail Géorisques. 57 SIS ont d'ores et déjà été créés. Des arrêtés préfectoraux sont en cours de signature pour entériner la création de 45 autres SIS. Et les consultations publiques vont être lancées pour les 49 derniers. Au dossier de consultation adressé aux communes est systématiquement jointe une plaquette d'information réalisée par la Dreal, qui délivre des recommandations sur la gestion de la pollution sur ces sites, notamment en cas de changement d'usage. Ce document est également distribué aux professionnels de l'aménagement (architectes, bureaux d'études...).



Action 12 (Lig'Air)

Cartographier la qualité de l'air aux abords des axes routiers

Alors que ce type de carte n'existait que sur les deux métropoles ligériennes, Orléans et Tours, Lig'Air a entrepris de l'étendre à toute la région Centre-Val de Loire. Des développements informatiques, notamment en matière d'intégration des données et de modélisation, ont ainsi permis de produire une cartographie régionale de la qualité de l'air aux abords des axes de circulation, qui intègre les différentes sources de pollution. Elle renseigne sur le niveau d'exposition jusqu'à 10 mètres de précision, grâce à sa haute résolution, et permet de prévoir son évolution, notamment lors des épisodes de pollution. La cartographie régionale sera disponible prochainement sur le site internet de Lig'Air, en cours de refonte. Répondant à un enjeu sanitaire majeur, elle servira également à l'élaboration, dans les six chefs-lieux de département au moins, de cartes stratégiques qui permettront la prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air dans l'aménagement des territoires, notamment dans les plans locaux d'urbanisme (PLU/PLUi).

Action 10 (ORT) P

Élaborer une base de données régionale des transports routiers

Disposer d'une base de données régionale dédiée aux transports routiers est un préalable nécessaire à des démarches de planification (plans climat-air-énergie territoriaux...) et de résorption des nuisances (pollution, bruit). Sa mise en œuvre est imposée par la directive européenne Inspire et le Code de l'environnement. Dans la région, les propriétaires de données ont été sensibilisés en mai 2018 et en septembre 2019 à l'enjeu que représente l'accès à ces informations. La question du portage de la base de données régionale reste toutefois à arbitrer.

7 actions lancées sur 9 proposées, dont les 6 prioritaires P

Action 32 (ARS) P

Inciter au développement d'actions santé-environnement sur les territoires des contrats locaux de santé

L'ARS promeut l'intégration de mesures en santé environnementale dans les contrats locaux de santé (CLS). Une rencontre régionale, organisée début 2018, puis 11 réunions départementales ont permis de sensibiliser les animateurs de ces dispositifs et les élus locaux. Un cahier des charges des CLS incluant la santé-environnement a également été diffusé début 2019. À ce jour, 19 CLS sur les 25 en cours dans la région comprennent un volet santé-environnement. Parmi eux, celui de la communauté de communes Cœur de Beauce, signé en 2018. S'appuyant sur un diagnostic territorial, il compte sept actions visant à promouvoir des environnements favorables à la santé, à travers notamment la sensibilisation aux facteurs de risque et la réduction des sources d'exposition. Sont notamment ciblés la qualité de l'air intérieur et de l'eau potable ainsi que les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. D'autres actions visent à favoriser les déplacements doux et à lutter contre l'isolement. « Dans un territoire comme le nôtre, en proie à une désertification médicale, les efforts en matière de santé-environnement sont de nature non seulement à améliorer la santé des habitants mais aussi, grâce à un cadre de vie amélioré, à renforcer notre attractivité auprès des professionnels de santé », avance Julie Bournazel, animatrice du CLS de la communauté de communes Cœur de Beauce.

Des pilotes mobilisés



Coopération et mobilisation

Dispositif transversal, le plan régional santé-environnement recouvre plusieurs politiques publiques. Aussi s'articule-t-il avec d'autres démarches de planification en Centre-Val de Loire : le plan régional de santé au travail, le plan Écophyto, le projet régional de santé, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires... La nécessaire recherche de cohérence dans son élaboration et sa mise en œuvre implique, en interne, une forte coopération de nos différents services et, en dehors, la mobilisation d'une diversité d'acteurs régionaux. Cette dimension multipartenariale s'exprime dans les instances de pilotage, représentatives de l'ensemble des parties prenantes. Les rencontres organisées dans ce cadre favorisent la connaissance mutuelle, l'échange d'informations et la convergence de vues. Le PRSE 3 crée ainsi une dynamique qui permet d'ancrer progressivement les questions de santé environnementale dans les préoccupations et les réflexions des acteurs locaux. Et ce, pour des avancées concrètes au profit d'un environnement plus favorable à la santé des habitants.

Dreal
Centre-Val de Loire

Instaurer des environnements favorables à la santé

Les expositions environnementales sont désormais diffuses et multiples, ce qui rend l'analyse des risques plus complexe. La connaissance précise des expositions aux facteurs environnementaux tout au long de la vie, c'est à dire l'exposome, nécessite des études continues. Réduire les inégalités environnementales de santé dans notre région est une priorité inscrite dans le cadre d'orientation stratégique du deuxième projet régional de santé (2018-2022) de l'ARS. En effet, le diagnostic régional réalisé en 2016 a mis en évidence de fortes disparités régionales en termes d'exposition à des substances polluantes. Pour agir sur les principaux risques environnementaux, la mobilisation des partenaires autour de l'air intérieur, extérieur et de la qualité de l'eau est essentielle. Le PRSE 3 donne à ce titre de nombreux outils et permet de fédérer les acteurs autour de la santé environnementale, d'informer le public et de lancer la réalisation d'actions concrètes de promotion de la santé dans les territoires. L'évolution de nos environnements mais aussi des attentes citoyennes et des missions des services publics impose d'agir de la manière la plus efficace possible. Les acteurs des cinq collèges du groupe régional santé-environnement doivent collectivement poursuivre leurs actions en ciblant en priorité les populations les plus vulnérables, notamment les jeunes. L'approche globale de prévention sur les principaux déterminants de santé permet d'améliorer de manière durable les impacts positifs de l'environnement, ce que résume l'Organisation mondiale de la santé par la formule « Environnement d'aujourd'hui, santé de demain ».

Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire

Améliorer la prévention et la connaissance

Engagé pour la santé et l'environnement, le Conseil régional travaille à l'augmentation de la quantité d'aliments d'origine locale et biologique servis dans les restaurants des lycées et soutient les équipes pédagogiques dans leurs projets en faveur de la prévention santé, avec un axe fort sur la santé environnementale. Il favorise les initiatives en matière d'éducation à l'environnement. Des actions ciblées sont proposées sur l'alimentation, la qualité de l'air et la biodiversité notamment. Un appui est également apporté à Lig'Air dans ses missions de surveillance de qualité de l'air et d'information du public et des autorités. La Région accompagne en outre des projets de recherche sur le thème de la santé environnementale. Les actions menées dans le cadre du PRSE 3 visent à favoriser au maximum la prévention afin de réduire les expositions environnementales tout en tenant compte des spécificités territoriales et à améliorer la connaissance de l'exposition de la population aux facteurs environnementaux. Ainsi, une étude lancée début 2019 a pour but de porter à connaissance l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine et d'élaborer un plan d'actions de prévention et de sensibilisation à destination des habitants. Pour construire ses politiques publiques, la Région s'appuie sur les stratégies nationales en matière de santé environnementale, notamment celle sur les perturbateurs endocriniens. Agir pour la santé, c'est aussi définir des politiques publiques de préservation de l'environnement, de prévention et de protection sociale, en vue de limiter le recours au système de soins.

Conseil régional
Centre-Val de Loire

Vers un nouveau plan national santé-environnement

Le quatrième plan national santé-environnement (PNSE 2020-2024) est en cours d'élaboration depuis mars 2019. Baptisé « Mon environnement, ma santé », il affiche quatre priorités : mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations – ce qu'on appelle « exposome » ; informer, communiquer et former les professionnels et les citoyens ; réduire les expositions environnementales affectant notre santé ; démultiplier les actions concrètes menées dans les territoires.

Les groupes de préfiguration thématiques se sont appuyés notamment sur les recommandations issues du bilan du PNSE 3 et sur les propositions formulées par les groupes régionaux santé-environnement, qui ont été consultés. Le projet de plan sera soumis à consultation publique début 2020. Sa mise en œuvre sera déclinée dans les régions, qui veilleront à prendre en compte les spécificités de leurs territoires.



Bilan intermédiaire du 3^e plan régional santé-environnement 2017-2021 – Décembre 2019 – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) Centre-Val de Loire – 5 avenue Buffon - BP 6407 - 45064 Orléans Cedex 2 – Tél. 33 (0)2 36 17 41 41 / Fax. 33 (0)2 36 17 41 01 – Directeur de la publication : Christophe Chassande, directeur de la Dreal Centre-Val de Loire – Coordination : Maud Goblet, chef du département Impacts Santé Déchets de la Dreal Centre-Val de Loire, Christophe Corbel et Anne Marquis, ingénieurs santé-environnement à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire – Conception éditoriale et rédaction : derédac - Marilyn Deret – Conception graphique et mise en page : Sophie Parrain – Photos : AdobeStock, Observatoire des ambroisies, Lig'Air, Dreal – Impression : Corbet – www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr

